



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### crédit d'impôt

Question écrite n° 21965

#### Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les difficultés dont l'informent des particuliers, non imposables sur le revenu, faisant appel à une prestation d'aide-ménagère. Des informations rendues publiques précisent que le recours à un salarié, directement ou par le biais d'un prestataire, permet de bénéficier d'un crédit d'impôt ou, si l'on n'est pas imposable, « d'un chèque du montant correspondant ». Il lui demande de lui faire connaître ce qu'il en est, sachant que des personnes dans cette situation ont vu leur demande rejetée par des centres des impôts.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21965

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et fonction publique

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 avril 2008, page 3576

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)